

Le CNC accumule discrètement une cagnotte record

Le Centre national du cinéma a dégagé un bénéfice de 81 millions en 2009, puis de 200 millions en 2010.

C'EST UNE EXCELLENTE nouvelle sur laquelle le CNC ne communique étrangement pas : ses recettes sont bien supérieures aux prévisions. En effet, deux taxes rapportent bien plus que prévu au budget : celle sur les entrées en salles, mais surtout celle sur les opérateurs télécoms. En 2009, elles ont rapporté 71 millions d'euros de plus que prévu, puis 178 millions de plus en 2010. En recevant des chèques aussi importants des opérateurs télécoms, le CNC les a même appelés pour vérifier qu'il n'y avait pas d'erreur, raconte l'un d'eux...

Explication : les opérateurs télécoms ont voulu profiter à plein de la TVA réduite, l'étendant à un maximum de clients. Or chaque client en TVA réduite devait aussi apporter son écot au budget du CNC. Résultat : la contribution des télécoms au budget du CNC a été multipliée par 1,6 entre 2008 et 2010. Et ce n'est pas fini : le CNC prévoyait que l'argent versé par les distributeurs (télécoms, câble, satellite) grimpe encore de 77 % en 2011.

Un bonheur n'arrivant jamais seul, le CNC a aussi dépensé bien moins que prévu. Explication officielle : l'argent budgété pour le passage des salles au numérique sera utilisé plus tard que prévu. Au final, le CNC a dégagé un bénéfice de 81 millions en 2009, puis de 200 millions en 2010.

La quasi-totalité de cette cagnotte est gardée en réserve par le CNC. En 2011, une petite partie (25 millions) doit être utilisée pour financer des missions auparavant payées par le ministère de la Culture. Pour le sénateur UMP Philippe Marini, « tout se passe comme si le CNC et le ministère cherchaient à justifier par tous moyens que l'accroissement des ressources fiscales du CNC trouvait sa contrepartie dans l'augmentation des besoins du CNC ». J.H.

